

REQUÊTE

AU GOUVERNEMENT DU ROI

ET

AUX CHAMBRES,

EN FAVEUR

du Régime pénitentiaire,

PAR

Emile Dosquet,

ANCIEN CONSEILLER ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DE
SAÔNE ET LOIRE, INSPECTEUR DE LA MAISON CENTRALE
DE CORRECTION DE HAGUENAU.

*A Monsieur le Général Baron Delort,
Paris seigneur, le 20 jours de l'année*

*Non prouvé des champs
Elise n° 12*

HAGUENAU,
DE L'IMPRIMERIE DE J. C. BRUCKER.

1843.

sur page n° 37

Rue de la Paix, n° 6

T13D23

REQUÊTE



AU GOUVERNEMENT DU ROI

ET

AUX CHAMBRES,

EN FAVEUR

du Régime pénitentiaire,

PAR

Emile Dosquet,

ANCIEN CONSEILLER ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DE
SAÔNE ET LOIRE, INSPECTEUR DE LA MAISON CENTRALE
DE CORRECTION DE HAGUENAU.



HAGUENAU,
DE L'IMPRIMERIE DE J. C. BRUCKER.
1843.

*Je fais hommage des idées que mon écrit renferme, à
l'homme de ma profonde vénération, au promoteur de tous
les progrès moraux à **DE LAMARTINE.***

La première condition du progrès, c'est
la vérité!

APERÇU DE NOS PRISONS

DANS LEUR ÉTAT ACTUEL.

Le dernier mot n'a point été dit sur l'amélioration, que réclame le régime de nos prisons.

C'est à la veille d'une session législative pendant laquelle le gouvernement doit, dit-on, présenter un nouveau projet de loi sur les prisons, que les publicistes qui ont étudié cette matière sont appelés à faire connaître leur opinion et leurs vues sur le régime qu'il convient d'adopter définitivement pour l'administration de nos maisons de détention.

Cette question est importante, je dirai plus, elle est vitale pour la société, en raison des ravages de plus en plus effrayants que l'élément vicieux fait dans son sein.

Eh bien, en présence d'un danger si imminent, il est douloureux de voir les penseurs et les écrivains, pour la plupart, passer à côté d'elle avec une sorte de dédain, les uns en détournant la vue, d'autres, plus hardis, en la poussant du pied; les premiers dans la crainte, peut-être, qu'elle les fasse trébucher; les derniers parce qu'elle arrêterait leur course

rapide et intéressée vers les richesses d'argent et la fausse gloire.

Pour faire lumière à ce tableau, je dois rendre hommage à quelques hommes d'un mérite vrai, qui ont été plus clairvoyants ou plus *sociétaires* et philanthropes, qui ont marché ferme et droit vers la question qui nous occupe, qui ont fouillé dans ses entrailles, ont découvert plusieurs des causes de la maladie et ont commencé l'emploi de quelques moyens curatifs.

Le premier nom qui s'offre à ma pensée et à ma reconnaissance est celui de M. de Gasparin, ancien ministre de l'intérieur, à qui l'administration des prisons est redevable du règlement du 10 Mai 1839; de M. de Gasparin si méritant déjà alors qu'étant préfet il a sauvé Lyon, et vraisemblablement la monarchie de Juillet, pendant la lutte meurtrière d'Avril 1834. Cette opinion, je l'ai formée sur les lieux où j'étais à cette époque critique, et où j'ai pu savoir — ce que personne n'ignore, du reste — que sur toute la ligne de l'Est, depuis Strasbourg jusqu'aux Alpes, les sociétés républicaines n'attendaient que l'annonce de l'occupation de Lyon par les ennemis du gouvernement pour opérer un soulèvement général, occupation empêchée par l'énergie et le patriotisme du préfet du Rhône, et peut-être aussi par le courage d'un agent obscur, le gendarme Viollet, qui a tiré le premier coup de feu sur les insurgés dans ce moment suprême, où l'émeute était forte et pleine d'espoir, et où il y avait tant d'hésitation même parmi les plus braves et les plus dévoués.

L'ordre émané du magistrat et la balle de l'intrépide soldat ont été l'exorde d'une leçon de haute morale donnée aux peuples qui pourraient confondre les désirs de quelques brouillons avec l'expression de la volonté nationale.*

* Viollet a été décoré pour sa belle action à cette époque. Je regrette sincèrement de n'avoir pu témoigner à l'armée mon admiration et ma reconnaissance de citoyen autrement qu'en faisant une modique rente annuelle au soldat qui lui a donné un si bel exemple. C'est dans ces moments-là que le manque de fortune se fait sentir.

Depuis quelque temps, la société s'alarme à bon droit de l'accroissement sensible du nombre des crimes, et, ce qui n'est pas la même chose, mais ce qui est pis encore, de l'accroissement du nombre des criminels, et surtout de cette classe de criminels qui, après avoir goûté du crime une première fois, y reviennent souvent et en font pour ainsi dire leur occupation habituelle, *leur état*; pour lesquels un premier séjour dans la prison n'a point été une punition, car ils y rentrent avec une sorte de satisfaction : ce qui fait croire que le crime a une puissante force d'attraction, et que la vie des détenus est commode et douce; ou, en d'autres termes, que le régime actuel des prisons, loin d'être un épouvantail pour les êtres vicieux, devient une condition heureuse qu'ils semblent ambitionner, ou même est pour eux un stimulant dans les supplications que le projet du crime leur inspire.

Veut-on que je cite un exemple? Je n'irai pas le chercher loin : je le prendrai sous mes yeux.

La maison centrale de Haguenau qui, depuis trois à quatre ans, est desservie par des sœurs de charité au nombre de dix-huit et par sept gardiens, la maison de Haguenau, au commencement de Novembre dernier, sur une population de 460 détenues, comptait 143 *récidivistes*! Dans ce nombre ne figurent pas les détenues dont l'état de récidive n'a pu être constaté, ni celles assez nombreuses qui n'avaient subi qu'un emprisonnement à moins d'un an, antérieurement à leur entrée dans la maison centrale. . . .

Mon but, ici, n'est point de signaler toutes les causes de cette élévation soutenue du chiffre des criminels en France. Je me bornerai, en ce moment, à l'attribuer à nos révolutions politiques qui, produites par la société, ont réagi sur elle en brisant violemment quelques-unes des institutions qui sont les garanties de l'ordre, et en affaiblissant considérablement les autres, parmi lesquelles je place en première ligne la religion. C'est aussi une conséquence logique de l'orgueil et de l'égoïsme si exorbitants de nos jours, qui, eux-mêmes,

Accroissement
du nombre des
criminels.

sont le résidu de la liberté politique mal comprise par les classes ignorantes et mal-adroitement appliquée au régime social.

Ce que j'essaie, c'est de propager les idées que j'ai conçues à la suite d'études et d'observations faites pendant plusieurs années; c'est surtout de chercher à accréditer de plus en plus, dans mon pays, cette vérité que, même avec de bonnes lois et avec une magistrature éclairée pour faire l'application de ces lois, le monde moral restera dans un état de malaise réel, si le gouvernement ne parvient pas à convertir les prisons en *MAISONS D'ÉDUCATION*, ainsi que j'en ai indiqué la possibilité en 1839, alors que j'étais encore secrétaire général de la préfecture de Saône et Loire, dans un mémoire que M. de Lamartine a bien voulu remettre à M. le Ministre de l'intérieur, et dont je publie le fragment suivant.

B.

DES AMÉLIORATIONS MORALES.

« Les crimes ont ou des causes morales, ou des causes physiques, ou des causes qui participent en même temps de l'intelligence et de la matière.

Les principales causes morales de perturbation et de corruption dans la société sont : l'ambition, l'orgueil, le faux point d'honneur, la soif de la vengeance qui découle de l'amour-propre mal entendu, le défaut de principes religieux, l'amour, et surtout *le manque d'éducation*.

Les principales causes physiques sont, d'abord, certaines organisations anormales; puis le sang vicié par des maladies et des accidents qui ont été nombreux pendant ce demi-siècle de guerres terribles, d'émotions extraordinaires, de frayeurs dues aux agitations politiques.

Selon moi, les criminels des trois catégories ci-dessus doivent être traités par des moyens analogues aux causes qui ont agi sur eux. C'est l'homéopathie appliquée à l'économie sociale.

Ainsi, on doit opérer sur l'âme des premiers, sur le corps des seconds, et simultanément sur l'âme et sur le corps de ceux de la troisième catégorie.

Dans le premier cas, c'est la tâche de l'aumônier, qu'il faut choisir doux, zélé, patient, résigné et capable, et celle des philanthropes qui, par de bons écrits, de bonnes leçons et d'utiles exemples, se vouent à la cause de la société en ce qui concerne cette question.

Dans le second cas, le ministère du médecin est indispensable.

Dans le troisième cas, il faut le concours de l'aumônier et celui du médecin.

Mais, qui sera juge dans cette question? le directeur et l'inspecteur de la prison, lesquels dirigent tous les services.

Dès lors ces administrateurs devront être non-seulement des hommes énergiques et dévoués, mais encore des hommes très éclairés, très consciencieux et très moraux. Dans les trois cas leurs exemples et leur capacité doivent se faire une large part dans les résultats.

L'administration supérieure trouvera des hommes de cette trempe, quand elle voudra les chercher, et quand elle leur accordera la considération et les récompenses que mérite une mission si utile.

Car, c'est une œuvre sainte que celle de rendre à la vertu, au repos de l'âme, des êtres que le crime avait flétris, que le remords torturait; et de restituer à la société, sains et repentants, des membres gangrenés qu'elle avait rejetés.

Donc, à chacun sa tâche : au gouvernement celle d'assurer le repos et le bien-être de la société, dont il est le représentant et l'arbitre; à ses agents, celle de seconder de tous leurs efforts l'action du gouvernement; aux prisonniers, celle de se soumettre avec confiance et gratitude aux épreuves qui doivent les rendre à une vie de bonheur.

Quelle est la fin que Dieu s'est proposée en créant le monde? Celle de construire un monument digne de sa toute-

puissance, de sa majesté et de sa gloire; d'élever un édifice renfermant tous les éléments de grandeur, d'ordre et de stabilité; d'imprimer le mouvement à ces choses *et de leur laisser leur libre arbitre.*

Quelle est la mission imposée à un monde fait dans ces vues et d'après ces principes? C'est de se conformer aux volontés du Créateur, en restant dans les conditions qu'il a établies.

Quelle est, en particulier, la mission de l'homme, qui est de tous les êtres créés le plus noble, le plus privilégié; ou, plutôt, quelle est la mission de la société humaine?

C'est d'instituer de bonnes règles, et de veiller à ce que les individus dont elle est composée obéissent à ces règles et fassent le plus de bien et le moins de mal possibles.

Ceci est pour la théorie générale.

Arrivons maintenant à son application et aux moyens de succès.

Ici deux devoirs se présentent, devoirs grandioses, pour l'accomplissement desquels le gouvernement, les législateurs et les moralistes ne sauraient trop s'évertuer.

Le premier consiste à prévenir le mal, le second à le réprimer, c'est-à-dire à *en obtenir la réparation et à en empêcher le retour.*

Le premier constitue l'éducation considérée comme thèse générale, soit qu'il s'agisse des peuples, soit qu'il s'agisse des individus; l'éducation qui est le piédestal de toute société, et que je soumettrai à une dissertation en dehors de ce cadre.

Le second comprend la *justice*, ou cette partie de l'administration dont le mandat sévère a une origine divine et qui appartient plus directement à l'éducation qu'on ne le pense communément.

Car, en effet, une bonne justice, une justice rationnelle doit avoir pour résultats: 1° de soustraire la société aux attentats des méchants; 2° d'infliger à ces êtres un châtement *proportionnel* à leurs méfaits, en vertu d'une loi émanée du ciel même et qui est burinée au cœur de toute créature pensante; et cela dans le double but de les punir et de leur

faire sentir que la société veille et qu'elle ne permet point qu'on l'outrage et qu'on la lèse impunément; 3° de chercher à inculquer de bons sentiments aux coupables, en leur laissant le temps et en leur procurant les moyens de s'amender, et cela dans l'intérêt de leur bonheur à eux, et aussi dans celui de la grande communauté humaine, dont ils peuvent redevenir des membres utiles.

Par l'assassinat la société éprouve un grand dommage; car elle perd un de ses membres d'une manière violente et contre nature.

Évitons de lui en faire perdre deux en immolant le meurtrier, ce qui toujours a l'apparence d'une vengeance, et la vengeance ne convainc point, elle irrite; la vengeance n'est point un remède, c'est une immoralité, quand ce n'est point un crime et une bassesse.

Mieux vaut cent fois conserver le coupable, préparer son âme au repentir et l'amener à réparer ses torts.

La nature, la raison et l'humanité ne militent pas seules en faveur de sa conservation; la religion la réclame plus impérieusement encore.

La religion ordonne à la société de laisser au coupable la faculté de rentrer dans la voie du salut, de reconquérir le ciel perdu pour lui, et dont vous lui interdiriez l'accès à jamais par un arrêt de mort.

Car il y a de grands mystères dans les destinées humaines; il y a souvent de belles ressources encore là où l'on croyait tout perdu.

Combien d'exemples de conversions inattendues n'a-t-on pas vues et ne voit-on pas dans le monde!

Tantôt elles sont produites par l'âge ou par la réflexion; souvent c'est une cause plus subtile qui agit sur l'homme; une circonstance qui l'impressionne favorablement et qui dessille les yeux de son âme; un changement dans l'organisme animal qui modifie l'influence des humeurs, la marche du sang.

Si cette dernière influence était reconnue possible par le législateur, comme elle l'est dans ma conviction, ne devrait-

on pas charger un médecin du soin de produire certaines conversions, ou plutôt certaines guérisons, intentionnellement et sûrement, sans attendre qu'elles se présentent accidentellement et fortuitement ?

Et une semblable disposition introduite dans le nouveau code des prisons, ne serait-elle pas autant morale qu'humaine ?

Il est d'usage dans la nature, qu'après une grande crise, qui elle-même est la suite d'un malaise plus ou moins long, plus ou moins intense, les corps qui subissent cette crise continuent d'être tirillés jusqu'à ce que les remèdes et le temps aient rétabli l'équilibre.

Ce dernier résultat s'obtient avec plus ou moins de célérité, en raison de la qualité du remède et — ce qui est pour le moins aussi important — en raison de la science et du degré d'habileté des praticiens qui l'administrent.

Les esprits superficiels s'exclament sur les progrès que la civilisation a faits depuis cinquante ans.

Eh! bonnes gens, il n'y a pas de quoi tant s'ébahir. Les effets de cette civilisation ne sont pas tous heureux.

J'en appelle à tous mes contemporains, à ces hommes qui sont nés et qui vivent sous l'empire de ces progrès.

Voyez cette génération qui approche de la maturité de la vie humaine, examinez ces visages de vingt à quarante ans, et vous y découvrirez les stigmates gravés par les passions, par les débauches du corps, par celles de l'esprit et du cœur.

Jetez un coup d'œil sur la génération qui suit immédiatement celle-là, et qui, entrée d'hier dans la vie, semble déjà prête à en sortir, et dites-moi s'il est possible de lire son âge à travers le grotesque de ses prétentions et l'outrage de son langage.

Et ces suicides si nombreux! ces actes d'une lâche folie qui accusent la société, et que les journalistes publient avec tant d'imprudéce! ne sont-ils pas aussi un symptôme frappant de notre dégradation intellectuelle, de l'absence des principes de morale, de religion et de vrai courage ?

Et cet égoïsme profond qui chaque jour a de nouveaux sectaires et fait de nouvelles victimes!!!

Ce tableau n'est pas gai, mais il est vrai.

Assez d'autres flagornent la multitude et préconisent maladroitement leur siècle; moi je dis ce que je sais et ce que je pense.

Qu'on cesse de nous répéter que ces maux résultent de la misère du peuple.

ILS PROVIENNENT DU MANQUE D'ÉDUCATION, et on en trouve l'empreinte chez des gens de toutes les conditions.

Le peuple n'est pas misérable. A aucune époque on n'a créé pour lui des ressources plus abondantes que de nos jours. Le gouvernement n'entreprend-il pas un grand nombre de travaux importants ?

La charité publique ne se montre-t-elle pas ingénieuse et infatigable ?

Au surplus, quelles sont, à quelques exceptions près, les causes de la misère d'une certaine classe d'individus ?

La paresse, l'inconduite, l'imprévoyance, l'abandon du jugement.

Interrogez des hommes pris au hasard, tant dans cette classe, beaucoup trop nombreuse, que les hôpitaux nourrissent, que parmi les gens qui, nés dans l'indigence, jouissent aujourd'hui ou sont près de jouir d'une honnête aisance: leur réponse vous dira si ma dernière assertion est erronée.

La société est en proie à de vives douleurs; mais elle ne périra point: sa constitution est assez robuste pour triompher, Dieu et les institutions aidant, du mal qui la ronge.

Lorsqu'il s'agit de la répression d'un crime, il y a trois motifs qui sollicitent la société, et pour elle la loi, qui en est l'émanation, l'interprète et le représentant:

1° La vengeance, le moins rationnel et le moins moral des trois;

2° Le besoin de corriger le criminel dans son propre intérêt, et de le rendre vertueux à la société, envers qui il pourra s'acquitter un jour;

3° L'intérêt de la société, en la soustrayant à l'action nuisible du criminel.

Ce serait une idée étroite et fatale que celle qui ferait de nos prisons exclusivement des instruments de punition. Je ne saurais trop répéter cette haute vérité: avec un pareil système il faudrait renoncer à tout projet d'amélioration.

L'administration doit faire usage du temps qu'elle a les détenus à sa disposition, et du pouvoir que la loi lui confère sur eux, pour faire leur éducation.

Pour un grand nombre de maladies morales, je soutiens que la médecine sagement entendue serait un des principaux moyens de guérison, surtout dans les cas de conformation défectueuse et de sang vicié.

En effet, les économistes qui ont étudié toutes les questions relatives à la structure matérielle de l'homme, aux rapports qui existent entre sa partie physique et sa partie intellectuelle, aux influences de l'une sur l'autre, ainsi qu'aux faits qui en résultent, reconnaissent, d'un commun accord, que certains individus sont vicieux *de naissance*, et que d'autres le sont par suite d'aberrations survenues dans leur économie animale. Cette vérité m'a été pleinement confirmée dans mes entretiens avec des criminels, et des exemples nombreux viennent à l'appui de ce que j'avance ici.

Envers les uns comme envers les autres, il faut faire usage des procédés que l'art, l'expérience et le tact indiquent.

C'est une besogne longue, laborieuse, ardue; mais elle est belle, noble et digne.

.....
.....
.....

Je crois devoir parler sommairement ici d'un sujet qui se lie plus étroitement à la grande question de l'éducation, cette nourriture morale des premiers âges, mais qui peut

être considérée comme un corollaire de celle qui vient de m'occuper.

La matière que je vais aborder est délicate.

Mais elle a une importance telle que, traitée convenablement et appliquée avec discernement, avec courage et persévérance, elle pourra rendre superflus, sinon tous les moyens d'amélioration du régime des prisons que j'indique ci-dessus, du moins la plupart; elle tend à la suppression de quelques prisons dans un avenir plus ou moins éloigné.

D'avance j'entends crier à l'utopie par ces sceptiques présomptueux devenus si communs de nos jours: les uns par découragement, d'autres par paresse originelle, parce que leur nature débile répugne à tout ce qui exige un peu de labeur; les autres, s'ils sont hommes politiques, parce que l'art de conquérir le pouvoir ou celui de le conserver absorbe tous leurs instants et use leur imaginative.

Il s'agit — la question est très-grave — d'un projet de loi qui contraindrait les pères de familles à ne négliger aucuns des moyens que leur donne leur capacité, leur position sociale et leur fortune, pour faire l'éducation de leurs enfants; il s'agit de créer une pénalité *réelle** pour les parents qui manquent au premier de leurs devoirs, en encourageant les penchants de leurs enfants par l'exemple ou par une impunité non moins funeste, et à plus forte raison pour ceux qui étouffent en eux le germe des pensées nobles et des bonnes actions.

Les hommes sont ce qu'on les fait. C'est une vérité non contestable et qui est d'une application presque universelle. Tout pour eux, ou presque tout, dépend de l'éducation première. Qu'est-ce que la vertu? c'est l'habitude de faire ce qui est conforme aux penchants préexistants de l'âme, la-

* On pense bien que ce ne seraient point des peines corporelles que je proposerais en pareil cas; mais, par exemple, la privation de certains droits civils, la non-participation aux faveurs que le gouvernement a le pouvoir d'accorder, et le retrait de leurs enfants pour les parents qui pousseraient trop loin l'incurie et le mauvais vouloir, et principalement pour ceux qui pervertiraient sciemment ces enfants.

quelle, ayant une essence divine, contient, en germe, non-seulement les connaissances du beau et du bon, mais encore la faculté de les produire.

Voilà pour la première enfance. Plus tard, la vertu consiste à faire tout ce qui est conforme aux doctrines de la morale et de la religion, et tout ce qui est imposé par la raison et par les lois.

Mais, pour qu'il puisse atteindre à cette perfection, il faut à l'homme nécessairement un guide éclairé et dévoué, dans les premiers âges surtout, et le guide naturel c'est le père, c'est la mère.

Malheureusement l'éducation domestique est bien négligée de nos jours.

Le mal provient — car on doit tout dire quand on est moraliste — de ce que beaucoup de parents ont eux-mêmes reçus une éducation vicieuse ou nulle.

Le gouvernement doit donc saisir avidement toutes les occasions de suppléer les parents, en dirigeant l'intelligence et en formant le cœur des enfants dans les collèges, et en redressant les travers, en guérissant les infirmités des hommes faits, que des fautes ont conduits dans les prisons.

Ici, je le déclare, quelque pénible que soit un pareil aveu, presque tous les grands coupables avec lesquels j'ai conversé, presque tous ceux dont j'ai appris l'horrible histoire, avaient été mal élevés dans leur enfance, mal gouvernés dans leur jeunesse, et à l'heure de l'expiation de leurs crimes, au moment suprême, ceux-là criaient anathème sur la tête de leur père, sur la tête de leur mère, en les nommant hautement les auteurs de leur infamie et de leur perte. . . .

Quel enseignement!!!

Si tous les pères et les mères, tous les frères et les sœurs se préoccupaient suffisamment de l'avenir et du bonheur de leurs proches, s'ils leur accordaient, en temps utile et avec zèle et constance, leurs conseils, leur appui, leurs soins, il y aurait moins de criminels sur terre, il y aurait moins de familles dans la désolation, je dirai même dans le déshonneur; oui! dans le déshonneur. . . . Car les fautes ne sont

pas toujours personnelles : la responsabilité en est partagée par tous ceux qui ont pu, qui ont dû les prévenir.

Ainsi donc le gouvernement doit fonder des établissements d'*orthopédie morale*; il doit obvier à l'incurie, à l'inertie de toutes les personnes qui sont préposées à l'éducation des hommes, ainsi qu'au mauvais emploi qu'ils pourraient faire de leur autorité, en se mettant en leurs lieu et place. »

**COPIE D'UNE LETTRE DE M. DE LAMARTINE
A M. ÉMILE DOSQUET.**

J'ai lu, Monsieur, avec un grand intérêt le mémoire que vous avez bien voulu me communiquer sur l'état des prisons en France, et je l'ai transmis à M. le Ministre de l'intérieur, en le lui recommandant comme le résultat d'études consciencieuses et dignes d'intérêt. Je me réjouis d'avoir eu cette occasion de vous être agréable.

Mille compliments.

Signé : LAMARTINE.

Paris, 19 Décembre 1839.

**COPIE D'UNE LETTRE
DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A M. DE LAMARTINE.**

Monsieur et cher collègue, j'ai reçu le travail de M. Dosquet, secrétaire général de la préfecture de Saône et Loire sur l'état des prisons en France, et je vous remercie d'avoir bien voulu me le faire parvenir. J'examinerai ce travail avec tout l'intérêt dont votre recommandation le rend digne.

Agréez, Monsieur et cher collègue, etc.

Signé : DUCHATEL.

Paris, 24 Décembre 1839.

Et en marge : A M. Dosquet de la part de M. de Lamartine avec mille compliments empressés. »

Depuis quelques années, MM. les ministres de l'intérieur qui se sont succédés ont fait des efforts pour améliorer le régime pénitentiaire. Mais la tâche est longue et ardue; les améliorations sont encore à l'état d'œuf : on les couve.

Cependant, je suis heureux de le proclamer, déjà un certain nombre de condamnés — bien différents en cela de leurs devanciers — ne sont pas plus pervers en sortant d'une maison centrale bien tenue qu'ils n'étaient en y entrant. Mais ce n'est pas assez pour notre époque de progrès : il faut que le séjour que les condamnés font dans nos prisons épure leurs mœurs, élève leur intelligence et fasse fructifier le germe que Dieu a déposé dans l'âme de tous les hommes.

Mélange des condamnés.

Un des plus grands vices qui existent dans le régime actuel des maisons centrales de correction, est l'assimilation des condamnés en état de récidive à ceux qui n'ont subi qu'un jugement, dont la vie n'a reçu qu'une souillure. Ceci est plus qu'un scandale : c'est un contre-sens.

Nous voyons aujourd'hui encore les condamnés récidivistes habitant les mêmes réfectoires, les mêmes préaux, les mêmes dortoirs, travaillant dans les mêmes ateliers et s'occupant des mêmes travaux, recevant la même paie, les mêmes vêtements, la même nourriture, subissant les mêmes châtiments que ceux condamnés pour une première fois : le traitement est le même pour tous.

Il y a encore des récidivistes qui occupent des emplois de confiance, des postes de faveur dans des maisons centrales; et cela sous le prétexte que leur conduite est régulière en prison!!! Funeste erreur, qui rend le séjour de la prison commode, productif, agréable même à des êtres qui n'ont en eux déjà que trop de propension à en faire leur demeure habituelle....

Ainsi, il existe dans nos maisons de correction des criminels endurcis, des misérables maculés de tous les vices, souillés par tous les forfaits, corrompus jusqu'à la moëlle,

qui cohabitent, qui sont en contact presque continuel avec des malheureux qu'un entraînement souvent irréfléchi a conduits à une première et unique faute que les tribunaux ont dû punir, mais qui a été suivie de regrets sincères et d'un repentir vrai. Ne résulte-t-il pas évidemment pour ces derniers, d'un pareil état de choses, une énorme aggravation de peine, un châtiment extra-légal plus terrible que le premier?....

Après les épreuves si dégradantes de l'arrestation, du jugement et de la condamnation, après cette visite si honteuse pour les condamnés, pour les femmes surtout, que le médecin fait de toute leur personne à leur arrivée dans la prison, c'est un bien grand supplice pour quiconque a conservé quelques parcelles de cet amour-propre qui est l'apanage des gens de cœur, et un peu de ces habitudes de propreté, de tenue matérielle et sociale qu'on remarque chez des gens de certaines conditions, que de se frotter à des êtres dont les manières et les gestes sont aussi ignobles que les sentiments et les actes, dont le regard même est une humiliation pour celui qui le subit! que d'avoir un tel compagnon sans cesse sous les yeux, de coucher dans les draps qui l'enveloppaient quelques jours plus tôt, de manger dans l'écuelle qui a été la sienne au repas précédent, de porter un vêtement semblable au sien, d'exercer le même métier, de l'avoir pour maître, peut-être.... d'être tutoyé par lui et appelé *son camarade!*.... Et, rentré dans la société, après avoir satisfait aux volontés de la loi, de voir l'opinion continuer cette assimilation qui est plus infamante souvent que la faute commise et le châtiment enduré!

Si, comme je le crains, celui-ci est traité avec trop de rigueur, par une compensation malheureuse le récidiviste l'est avec trop de ménagements. *A plusieurs reprises* le récidiviste a outragé la société et méconnu ses lois; il a bafoué la justice; il s'est ri de ses arrêts.... Eh bien! l'administration le mettrait sur le pied de l'égalité avec le malheureux dont j'ai parlé ci-dessus; elle le placerait, lui, plusieurs fois coupable avec connaissance de cause, lui, tombé dans l'im-

pénitence finale, elle le placerait dans des conditions meilleures que celles dans lesquelles il se trouverait, s'il fût resté honnête et libre! . . . Oh! cela n'est plus possible.

A ce propos je puis citer deux faits dont j'ai été témoin en quelque sorte. Une femme, rentrée dans une maison centrale, en vertu d'un nouveau jugement, est condamnée à passer un mois dans un cachot: « Oh, mettez-y moi pour deux mois, dit-elle avec joie, je ne demande pas mieux, je suis trop contente d'être revenue ici. »

Une autre reçoit la visite d'une parente: « On est si bien ici, dit la condamnée à la visiteuse, tâche de faire quelque chose pour y venir aussi. »

Je ne puis taire une réflexion qui depuis longtemps pèse lourdement sur mon cœur: c'est qu'en soumettant au même régime les condamnés de toutes les catégories, on expose ceux qui ne sont encore coupables qu'à l'écorce, à recevoir les inspirations des plus gangrenés; car, malgré la surveillance exercée sur eux, les détenus trouvent les moyens d'enfreindre la règle du silence; et par suite de cette communauté de position, jamais ce ne sont les bons qui déteignent sur les mauvais: le prosélytisme, si ardent dans les prisons, est pour ces derniers une sorte d'ambition, *une vertu* de leur genre: ils triomphent; les autres, qu'on aurait pu sauver, sont avilis: ils se perdent. . . . Dès lors, harcelés par de mauvais exemples, par des paroles dangereuses, qui sans cesse les sollicitent, qui finissent par les fasciner, ils se laissent tyranniser par de mauvais penchants, par des besoins honteux, dont ils se font une loi, par quelques souvenirs, qui, tout infâmes qu'ils sont, acquièrent quelque attrait pour des âmes qui se dépravent. C'est ainsi que les meilleures facultés s'énervent dans la léthargie du vice, à moins qu'une voix généreuse ne les réveille, ne les stimule, à moins qu'un souffle pieux ne ranime une dernière étincelle de vertu prête à s'évanouir.

Lorsque ces malheureux sont arrivés à ce point, les notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste sont tellement amalgamées dans leur cerveau, qu'à l'instar de leurs maîtres,

les familiers de la prison, les vétérans du crime, ils finissent par se croire parfaitement dans leur droit quand ils ravissent à d'autres leur bien et même leur vie, par s'étonner et s'indigner lorsqu'on ne croit pas à *leur parole d'honneur* affirmant un fait, par considérer le vol et le meurtre comme des actes qui dérivent naturellement de la faculté de vouloir combinée avec celle de pouvoir. . . .

N'est-il pas grandement temps d'extirper de notre organisation sociale une aberration si révoltante; de faire cesser ces agrégations de coupables de natures si variées, de destinées si diverses, parmi lesquels le génie du mal fait de nouvelles conquêtes sur la société, qui semble ainsi vouloir capituler avec lui? Car, je le répète, parmi ces êtres, les plus audacieux, les plus cyniques, sont toujours les plus agissants, les plus tentateurs, et, il faut le dire, les plus écoutés. Plus que personne les scélérats ont la bosse du prosélytisme, pour parvenir à leurs fins, ils oppriment les faibles et les timorés, et ce qu'ils n'ont pu gagner par les excitations et par leurs exemples, ils l'obtiennent par la terreur.

Selon moi, l'admission des communautés religieuses dans le service des prisons, *comme auxiliaires de l'administration*, peut devenir une chose excellente. Mais qu'on se garde bien d'inférer des résultats qui ont pu être obtenus dans quelques maisons centrales, que cette innovation doive être *immanquablement* suivie de succès. L'emploi de la chose est bon, autant que le principe, mais il faut le faire avec mesure, avec précaution.

On a fait beaucoup, sans doute, quand on a créé une idée; mais ce n'est pas assez. L'idée est la matière première: il faut avoir des ouvriers qui la manipulent habilement; il faut des hommes ou des femmes qui fassent fructifier l'idée et qui la traduisent en faits utiles. Ceci est le plus difficile. L'idée arrive seule et d'elle-même; mais les hommes ou les femmes, il faut les chercher, les hommes ou les femmes qui conviennent, s'entend.

Depuis plusieurs années, des sœurs de différents ordres religieux ont été introduites dans les maisons centrales de femmes, où elles sont appelées à remplacer les gardiens. Souvent l'administration a eu à s'applaudir de cette mesure.

En Janvier 1842, l'administration a remplacé les gardiens de la maison centrale de Nîmes par des frères de la doctrine chrétienne, au nombre de trente-deux, pour surveiller une population de près de treize cents hommes. Ces frères sont chargés d'une rude tâche dans ce Capharnaüm, qui, à cette époque, était un réceptacle de scandales en tous genres, et au sujet duquel un employé supérieur du ministère écrivit la phrase suivante : « . . . cette maison est plus que jamais dans un état d'anarchie déplorable. » Cet état était tel que deux directeurs, choisis parmi les plus capables, y ont usé leurs forces successivement dans l'espace de quatre mois, et que moi, arrivé là en même temps que les frères avec la mission d'y rétablir l'ordre, j'ai été blessé par un assassin pendant que je réunissais à mes fonctions celles du directeur absent, et que j'ai dû renoncer à cette entreprise après six mois de travaux, lorsque les abus les plus graves avaient eu un terme, vaincu que j'étais tant par les fatigues, les émotions de plus d'une sorte et la chaleur du climat, que par la crainte de ne pouvoir appliquer mes vues de moralisation, empêché que j'étais par diverses causes et notamment par le trop grand nombre de condamnés que cet établissement renferme.

A Nîmes, l'emploi des frères pourra réussir, mais non pas uniquement parce que ce sont des frères. Leur principale cause de succès c'est d'avoir à leur tête un homme qui réunit à un haut degré toutes les conditions voulues. Ce supérieur c'est le frère Facile, homme rare, qui a peu ou point d'égaux pour une pareille œuvre. Je le répète, c'est à lui qu'est dû le succès des frères à Nîmes.

Les membres des communautés religieuses peuvent être de très bons auxiliaires pour l'administration; mais il importe qu'ils soient bien dirigés; dans le cas contraire, des laïcs sont préférables, comme ayant un plus grand intérêt personnel à bien faire.

Quelle est la première impression que reçoit l'observateur moraliste lorsqu'il pénètre dans une maison centrale de correction, aujourd'hui que l'ordre matériel commence à y régner? C'est que rien ou presque rien ne lui indique qu'il vient d'entrer dans une prison: il peut se croire dans une manufacture. Ceci est un progrès qu'a obtenu l'administration; car, du moins, la prison n'a plus cet aspect révoltant qu'on lui reprochait autrefois.

Mais lorsqu'il a parcouru un établissement de ce genre, qu'il a observé de près les détenus, qu'il a conversé avec eux, le moraliste, le philosophe, le philanthrope éclairé, éprouve à la fois un sentiment de profonde tristesse, d'ineffable douleur et le besoin de venir en aide à l'humanité, à la morale, à la raison, à la société, que le régime actuel des maisons centrales blesse bien profondément encore.

Il voit des hommes et des femmes qui, presque tous, accusent un calme que des esprits superficiels peuvent prendre pour de la résignation plus ou moins chrétienne ou pour du stoïcisme. Qu'il se détrompe! C'est de la dépravation, de la prostration animique; c'est le renoncement quelquefois volontaire, presque toujours forcé, à tout ce qui élève, ennoblit et soutient l'homme dans la lutte perpétuelle du génie du bien et du mal; c'est le triomphe de ce dernier génie; c'est l'atonie complète de l'âme. . . .

De là ces visages qui ne rougissent plus, quelques choses que leurs oreilles puissent entendre, ces yeux qui ne possèdent que l'assurance stupide que donne l'énerverment moral, ou l'assurance brutale qu'inspire le goût, le désir et l'habitude du vice. De là cette propension si grande à la dissimulation, à l'hypocrisie, à la ruse, au mensonge, à l'effronterie qu'on remarque chez les détenus. Toutes ces réflexions s'appliquent également aux *enfants détenus*.

Un autre fait que j'ai reconnu, fait déplorable et malheureusement trop réel, qui est le corollaire de mes précédentes observations: c'est que les détenus sont lâches en face du châtiment qui les menace et des hommes chargés de le leur infliger. S'il existe quelque rare exemple d'un détenu qui ait

frappé son gardien ou l'un de ses administrateurs, c'est dans l'obscurité qu'il a agi, ou bien c'est lorsqu'il savait que sa victime était hors d'état de se défendre.

Un trait caractéristique du détenu, c'est son ingratitude proverbiale; c'est aussi le besoin des jouissances sensuelles qui n'a pas été tempéré par l'éducation dans la prison, et qui se manifeste, à sa sortie, avec une telle force, je dirai plus, avec une telle rage, qu'il gaspille sâlement, en peu de jours, cet argent de sa masse qui est le produit de plusieurs années d'un travail pénible.

Qu'arrive-t-il à des gens que la prison rend à la société dans de semblables dispositions? La plupart commettent aussitôt de nouveaux méfaits et attirent sur leur tête de plus rudes châtiments; les uns par suite d'une tendance qu'on n'a point su arrêter, d'autres par nécessité peut-être; car leur perversité bien connue est un repoussoir pour les chefs d'ateliers et les autres personnes qui auraient pu les employer en qualité d'ouvriers et de domestiques.

Qu'est-ce que tout cela prouve? Que l'administration n'a point encore atteint toute la perfection désirable.

Classement des
détenus.

A l'arrivée des condamnés dans une maison centrale, dès que la voiture cellulaire a versé sa cargaison entre les mains du gardien-chef et que l'écrou de chaque individu est fait et le reçu donné à l'entreprise des transports, un des premiers soins de l'administration de cette maison est le classement des arrivants dans les ateliers; leur bien-être moral, matériel et financier est subordonné à cette opération. Donc, la préoccupation première et principale de l'administration, c'est l'aptitude et l'habitude qu'a un condamné pour tel ou tel genre d'ouvrage. Une fois parqués ainsi, les détenus reçoivent pour voisins et pour maîtres (ceux qui font un apprentissage) ce que le hasard leur impose.

Le travail dans les prisons a été prescrit dans l'intérêt des détenus, puisque les uns apprennent ainsi un état, qui peut devenir une ressource précieuse pour eux après leur libéra-

tion, et que d'autres se perfectionnent dans celui qu'ils avaient déjà exercé; et qu'en outre une partie du salaire (les deux tiers) leur revient. De plus, le travail est un excellent moyen de moralisation, par la raison qu'un homme qui travaille ne peut mal faire, surtout lorsque la surveillance des gardiens ne se relâche pas.

J'espère que bientôt la première loi de l'administration sera, après avoir établi des catégories de moralité, de chercher à connaître, sous ce rapport, le *tirant d'eau* de chaque détenu arrivant, et de le colloquer dans celle de ces catégories qui sera afférente à son degré de perversité, à la nature du crime qu'il a commis et aux chances d'amendement qu'il peut offrir. Les moyens existent.

Car il est inhumain en même temps qu'inconvenant d'établir une parité forcée, par exemple, entre un faux-monnayeur, qui est criminel sans doute, ou un homme qui a commis un meurtre par l'influence de la vendetta — comme il y en a tant dans la maison de Nismes — ou encore une fille condamnée pour infanticide, pour ces suites si communes d'une interprétation fautive et barbare des lois de l'honneur, et des voleurs de profession, dont les crimes sont toujours le produit de la bassesse et de la corruption. N'est-ce point ravalier les premiers sans compensation aucune?

Ma raison me dit: qu'il ne suffit pas de former des ouvriers dans nos prisons; qu'il faut encore, et principalement, y augmenter le nombre des conversions; ou, en d'autres termes, que si, en bonne administration, on cherche à élever le chiffre des produits industriels, on doit surtout abaisser celui des récidivistes....

Il me reste à parler d'une réforme à laquelle tous les bons esprits applaudiront.

Dortoirs en
commun.

Les personnes qui connaissent l'intérieur des maisons centrales savent que c'est dans les dortoirs que se forment les complots, et, en général, que s'établissent des relations funestes aux détenus, et que plusieurs dispositions importantes

des réglemens sont sans cesse violées. La cause en est dans le mode de coucher en commun, qui est usité, et dans le défaut d'une bonne surveillance.

C'est ici le cas de transcrire un passage d'un rapport que j'ai remis à M. le directeur de la maison de Haguenau; le voici : « L'inspecteur soussigné croit devoir appeler l'attention sérieuse de M. le directeur sur le défaut de surveillance *réelle* qui existe *pour les dortoirs*. Les prévôtes dorment ou bien elles se montrent d'une indulgence excessive. (Les prévôtes elles-mêmes sont des détenues.) Les sœurs ne veillent pas. Dès lors les détenues jouissent d'une liberté dont elles savent abuser. C'est surtout dans les dortoirs qu'ont lieu entre les détenues ces communications si funestes qui nous sont révélées souvent, parce que la facilité est plus grande là que partout ailleurs. »

Combien de mauvais conseils sont donnés et reçus pendant les longues nuits de la prison ! Combien de crimes sont préparés, combien sont consommés, qu'on n'a pas pu, qu'on n'a pas su empêcher ! Combien de jeunes gens, des deux sexes, qu'un régime convenable eût guéris, eût sauvés, et qui ont reçu dans le dortoir de la prison de ces flétrissures, de ces maculations de plus d'une sorte, que rien ne peut faire oublier, qu'une longue existence de regrets et de réparations ne saurait effacer !!! —

DES AMÉLIORATIONS NÉCESSAIRES ET POSSIBLES.

Voici la partie la plus difficile de ma tâche. Je vais l'aborder, guidé que je suis par le peu que le ciel m'a donné de raison et d'intelligence.

L'éducation est nulle ou presque nulle dans les collèges en France. C'est une vérité devenue banale.

Dans notre économie sociale actuelle, l'action *directe* de la société, représentée par ses délégués, ne commence sur

l'être vicieux que lorsqu'il est devenu criminel, et seulement après la perpétration de son crime. C'est à la justice qu'appartient l'initiative; elle recherche le coupable, elle instruit contre lui, le juge, le condamne. Son arrêt est basé sur la loi écrite et sur ces trois lois originelles que DIEU a burinées au cœur de tout homme bien né : l'humanité, le bon sens, l'équité.

Puis, l'administration s'empare du condamné, elle le tient renfermé pendant tout le temps fixé pour l'expiation. Le jour de la libération arrivé, l'homme cesse en quelque façon d'être coupable; il est absous; avec la liberté souvent il recouvre tous ses droits et l'on sait l'usage que parfois il fait de l'une et des autres.

Pour notre époque, qui se dit progressive, il y a quelque chose de mieux à faire. Je pense que la société doit veiller *plus positivement* sur chacun de ses membres, qu'elle doit les diriger tous, que sa sollicitude ne doit point les abandonner; car elle est solidaire pour tous. Ainsi sa tutelle sur eux doit commencer à leur berceau, et, pour les êtres dont la conformation morale est défectueuse, pour ceux dont l'âme et l'esprit sont malingres, qui ont une infirmité quelconque, cette action ne doit cesser *qu'à leur entière guérison*.

Il est impossible que la gente vicieuse disparaisse entièrement de la société. Mais le devoir d'une bonne administration est de réduire le nombre des crimes et, ce qui vaut mieux, de réduire le nombre des criminels; d'une part, en prévenant le crime par une éducation réelle, sage, logique et surtout proportionnelle; de l'autre, en empêchant qu'il se renouvelle, par une répression prompte, rationnelle et énergique, et plus tard par une éducation nouvelle.

Pour commencer cette ère régénératrice, demandons à nos collèges des professeurs qui non-seulement enseignent le latin, les mathématiques, le français et la gymnastique du corps, mais qui s'attachent essentiellement à former le cœur et l'esprit de leurs élèves, qui leur fassent exécuter une bonne gymnastique morale et intellectuelle. La société peut se passer de quelques savants; mais elle ne saurait avoir trop

d'hommes et de femmes ayant du jugement, de la tenue et de l'honneur. DIEU ne prendra pas ses élus au poids de la science, mais bien d'après l'emploi qu'ils en auront fait.

Et pendant que les collèges fonctionneront dans ce sens, il faudra que la famille remplisse son mandat; car la première, la meilleure et la plus sûre des éducations est celle de la famille.

Kant a dit: « l'éducation consiste à développer dans chaque individu toute la perfection dont il est susceptible. »

Où peut-on mieux que dans la famille appliquer cette maxime si vraie du philosophe de Königsberg?

Aussi, en raison du nombre effrayant de familles dans lesquelles aujourd'hui un pareil devoir est d'un accomplissement difficile, pour ne pas dire impossible, je renouvellerai ma proposition de créer une loi pénale pour contraindre *tous les chefs de famille* à donner à leurs enfants la somme des bons préceptes et des bons exemples dont la nature, la religion et la société leur font une obligation sacrée. L'administration ferait élever dans des prytanées ceux de ces enfants dont les guides naturels seraient reconnus incapables.

Ailleurs je développerai cette idée, en publiant mes vues pour arriver à une possibilité d'application.

Cette besogne étant faite, la première éducation se trouvant terminée, il arrive que, par une cause quelconque, des individus sortent de la voie qui avait été ouverte à tous pour atteindre à une bonne fin, et qu'ils entrent dans celle du crime. Alors la justice s'empare de ces rebelles que la société lui *confie*; elle les entrepose chez l'administration pendant les différentes phases du jugement; seulement elle les emprunte quelquefois pour des interrogatoires, des confrontations, etc. Par conséquent le rôle de l'administration commence réellement à dater de l'instant où *le prévenu* est entré dans la maison d'arrêt.

On conçoit que cette espèce de protase judiciaire, que cette première intervention de l'administration lui impose de grands ménagements envers le prisonnier, en raison de sa qualité de prévenu. Car si son innocence est reconnue

avant ou par le jugement, s'il est relaxé, il ne faut pas qu'un citoyen puisse reprocher à l'administration de l'avoir souillé, de l'avoir perdu par le contact avec des criminels avérés et par un traitement semblable à celui qu'on fait subir à des condamnés. Comme aussi le devoir de la justice est de ne pas compromettre les intérêts du prévenu, son repos et celui de sa famille par des délais dont les suites peuvent avoir pour eux les plus déplorables conséquences.

Si nous arrivons à ce moment solennel où le prévenu, s'étant élevé d'une marche sur l'échelle de la culpabilité, où, devenu *accusé*, il paraît devant les magistrats pour s'entendre juger, c'est la justice qui est responsable envers la société; c'est elle qui doit veiller à ce que, innocent ou coupable, ses mœurs ne se corrompent pas davantage, à ce que son retour au bien ne devienne pas plus difficile.

Je ne ferai point ici l'énumération de tout ce que je crois convenable pour atteindre ce but; ceci me ferait sortir du cadre que je me suis tracé. Seulement je regrette du fond du cœur que les formes du jugement fassent subir à l'accusé, à l'être que la loi n'a point encore frappé, sur lequel aucun stigmatisme n'a été imprimé, une exposition publique, en l'offrant à la curiosité toujours avide, souvent humiliante et injurieuse de la foule assemblée dans la salle du tribunal. Pousser le goût de la publicité jusque-là, c'est flétrir un homme, non encore reconnu coupable, dans l'esprit de la multitude, qui reçoit là des impressions fâcheuses et durables. Le public des cours d'assises n'est pas toujours composé des gens les mieux dotés sous le rapport du jugement.

Il résulte de cette exhibition de l'accusé un autre abus bien plus grave que le premier: c'est que cet accusé, par une sorte de *point d'honneur*, se voyant ainsi placé sur un piédestal en face de la foule, se croit un héros; se trouvant sur un théâtre, il pose, se drape et s'évertue à jouer son rôle avec le plus d'éclat possible... C'est ainsi qu'il s'arme contre la honte et qu'il se fait fanfaron, de tremblant et humble qu'il était quelques minutes plus tôt dans le silence de la prison; c'est ainsi qu'en cherchant et en *trouvant* là

une façon de gloire de mauvais aloi, ses sentiments se corrompent en même temps qu'il pervertit ceux de son auditoire, et qu'il donne le change à l'opinion et quelquefois à ses juges.

Telle est également l'histoire du patient qui va payer de sa tête, sur la place publique, le tort qu'il a fait à la société — puisque la société, hélas! croit devoir le tuer — et qui, trompant la foule avec son courage de contrebande, son rire convulsif et sa parole fiévreuse, reçoit une ovation sur l'échafaud et fait dire aux insensés *qui l'admirent*: « tiens! il y a du plaisir à mourir comme ça; » ou bien ceci: « un quart-d'heure est bientôt passé!!!... » Ces mots, je les ai entendus...

Chez l'un comme chez l'autre, il y a menterie; chez la loi, dans l'un et l'autre cas, il y a barbarie; il y a plus aux yeux du philosophe: il y a encore un contre-sens.

Les exigences de la publicité se contenteraient, je le crois, de la vue de l'accusé par les juges, par le ministère public, par les membres du barreau et les jurés.

Ceci est un simple avis sur un point qui se rattache à ma thèse.

Choix des administrateurs.

Dès que la justice a rempli son mandat, tout son mandat, le rôle de l'administration recommence: elle reprend la tutelle du condamné que les gendarmes lui livrent, et le conduit au lieu de l'expiation, qui devra être celui de la réconciliation. A dater de ce moment, elle lui doit toute sa sollicitude.

La première de toutes les règles à suivre par l'administration pour améliorer le régime des prisons, pour refaire l'éducation des détenus, c'est de faire choix d'administrateurs qui remplissent au plus haut degré les conditions suivantes: 1° Avoir une vocation certaine pour une pareille mission, pour l'accomplissement d'une œuvre que je nomme sainte, car elle constitue un véritable apostolat moral; ou bien, à défaut de cette vocation, avoir dans le cœur assez d'énergie et de dévouement pour faire céder toute espèce de considérations personnelles à l'accomplissement de ce devoir,

même s'il était imposé; 2° Être prêt à donner soi-même aux condamnés l'exemple de tous les actes que la vertu prescrit, à être leur guide, leur protecteur, leur ami... en même temps que leur juge; à remplacer près d'eux le père, le tuteur, le professeur qu'ils ont perdus ou qu'ils ont dédaignés au temps de leurs égarements.

Ce n'est pas trop de tous les instants, de toutes les facultés et de la force entière d'un homme de cœur pour remplir un semblable mandat.

Vous rédigerez de magnifiques règlements sur le régime des prisons, vous en ferez des volumes écrits avec élégance, avec clarté, avec talent: ce sera de la science, du travail et de l'habileté dépensés en pure perte, jetés au vent, croyez moi, si pour en faire une application intelligente ou pour les traduire — ce qui n'est pas la même chose — les hommes de valeur vous manquent. Car vous seriez trompés, et tous vos *registres de punitions* et vos *statistiques morales* n'y feraient rien....*

Donc, je vous dis: économisez l'écriture et trouvez de bons administrateurs. Vous en aurez, mais il faut les chercher, et ne pas mettre la main trop facilement sur ceux qui se présentent d'eux-mêmes. Ne faites pas comme ce ministre disant à un député — qui me répétait le mot dernièrement — à propos de la nomination d'un fonctionnaire: vous ne savez pas, mon cher baron, à quel point les hommes nous manquent.

Ce ne sont pas les hommes qui manquent, mais bien le temps et la volonté pour les trouver. Et quand cette bonne fortune vous arrivera, tenez-les bien, choyez-les; sachez les conserver, sachez surtout, dans l'espèce, leur laisser une grande latitude: car TOUT EST LÀ.

* On m'a cité un agent de l'administration qui, en apprenant l'arrivée d'un de MM. les inspecteurs généraux dans la maison à laquelle il appartient, aurait dit aux détenus assemblés dans le réfectoire: Si vous avez l'intention de porter des plaintes contre nous, rappelez vous que l'inspecteur général n'est ici que pour huit jours, et que moi je vous y tiens pour longtemps encore. Le fait a été divulgué par une personne digne de foi, et pour quiconque connaît l'agent si précautionneux, il ne surprend pas.

Renoncez à cette habitude de déplacer fréquemment les administrateurs des maisons centrales. Pour qu'ils opèrent avec succès, il faut qu'ils connaissent parfaitement leur monde : ce qui exige du temps. Faites leur avancement sans les déplacer.

Chaque fois qu'il s'agit de la culture de l'esprit et de celle de l'âme, les règles posées d'avance peuvent être utiles sans aucun doute. Mais ce serait une faute d'en exiger l'usage d'une manière générale et absolue. De même qu'il y a variété dans les dispositions, dans les caractères, dans l'aptitude, dans les constitutions, il doit y avoir différence aussi dans le régime, dans le traitement. Et qui peut, qui doit apprécier ces différences ? C'est l'administrateur qui est toujours là, étudiant, observant, méditant ; l'homme qui fait de cette affaire son labour, sa vocation, son élément, *sa gloire*. . . .

Cette question-ci est incontestablement la plus sérieuse de toutes celles qui se rattachent à l'amélioration du régime des prisons ; c'est la question mère.

Un fonctionnaire qui est appelé à jouer un rôle utile dans l'œuvre de la régénération des prisons, c'est l'aumônier. Mais il faut le choisir parmi les membres du clergé les plus expérimentés, les plus dévoués, les plus éclairés : il faut là un prêtre d'élite.

Dans mon opinion, l'apostolat auquel les aumôniers des prisons sont appelés exige plus de zèle, plus de forces que celui que certains missionnaires exercent chez les peuples sauvages du nouveau monde. Ceux-ci opèrent sur des hommes neufs, sur des hommes qui n'ont rien su encore, qui n'ont abusé d'aucune science ; ceux-là, au contraire, agissent sur des âmes perverses ; ils doivent bâtir sur un sol ruiné avec des matériaux vieux et détériorés.

J'insisterai fortement pour que le choix et la nomination des agents subalternes soient laissés aux directeurs, qui sont les administrateurs responsables.

Il peut être obtenu de grandes améliorations et une économie notable dans l'organisation du personnel des agents secondaires. Je m'expliquerai sur ce point dès que M. le Ministre le désirera.

Immédiatement après le choix des administrateurs de la prison, je parlerai de la division des détenus en plusieurs catégories. Les motifs qui prescrivent impérieusement cette mesure sont énumérés dans la première partie de cet écrit. C'est principalement dans les maisons de femmes qu'elle est nécessaire, qu'elle est urgente ; parce qu'il n'y a point de baignoire pour les femmes, parce que là une parricide, une voleuse avec effraction, une incendiaire, condamnées aux travaux forcés, sont placées coude à coude, œil à œil, oreille à oreille avec une malheureuse condamnée correctionnellement pour vol simple ; parce que là une coquine émérite est au même régime qu'une jeune fille que sa première faute a effrayée et que de bons soins rendraient à l'honneur.

Je propose l'établissement de deux catégories principales : la première, celle qui comprendrait tous les condamnés en état de récidive, serait renfermée dans des établissements spéciaux et soumise à un régime à peu près égal à celui du baignoire, moins la liberté d'aller et venir et le bonheur de voir le soleil, dont jouissent les forçats aujourd'hui encore.

La deuxième catégorie serait formée des individus qui n'auraient subi qu'un jugement ; leur classement dans les différentes parties de la maison serait fait d'après la nature du crime commis et le degré de perversité de chacun. Il serait affecté une marque distinctive à chaque classe. Les détenus des classes inférieures dont la conduite serait bonne obtiendraient, à titre d'encouragement et de récompense, de passer à une classe supérieure. Les grâces que le Roi accorde annuellement n'iraient trouver que les détenus appartenant à la première classe dans l'ordre du mérite.

De cette manière on joindrait un excellent stimulant aux autres moyens dont l'administration disposerait en faveur des détenus repentants et améliorés.

Une des plus grandes anomalies que l'observateur économiste remarque dans notre organisation pénitentiaire, c'est la dépense — assez considérable — à laquelle la société se

Division des
détenus en ca-
catégories.

Nécessité de
faire payer aux
détenus toute
leur dépense.

eroit obligée pour sustenter des membres corrompus dont elle a dû s'amputer, des êtres qui l'ont lésée, qui l'ont outragée.

A l'heure où j'écris — on a peine à le croire — l'État paie pour chaque détenu de nos vingt maisons centrales, outre le tiers du produit du travail qu'il s'est réservé et qu'il abandonne aux entrepreneurs, un prix de journée dont la moyenne est d'environ *cinquante-deux centimes*!

C'est cette mansuétude extrême, cette générosité intempestive, je dirai ce scandale que la société se donne à elle-même, qu'il est temps de faire cesser.

Les détenus doivent payer *tous* les frais qu'ils occasionnent : le travail doit et peut leur en donner les moyens. Les valides nourriront les infirmes au moyen d'une masse qui serait établie à cet effet. La possibilité d'arriver à ce résultat existe : je la sens, je l'expliquerai plus tard.

Et il doit en être ainsi, afin que nous ne voyions plus cet étrange spectacle de contribuables, de travailleurs, qui font les frais de l'entretien de gens que la paresse a conduits au crime; de volés qui nourrissent les voleurs; de victimes qui logent, qui habillent leurs assassins....

Augmentation
du personnel
administratif.

L'administration de nos maisons, telle qu'elle est constituée actuellement, sera loin de suffire aux soins que réclameront ces établissements dès que mes théories auront été mises en pratique.

Un directeur, qui doit donner l'impulsion à tous les services, et un inspecteur, qui a de nombreuses attributions, tant pour la réception des fournitures que fait l'entreprise, que pour l'examen et la solution de toutes les questions industrielles, et pour la police, ne peuvent réellement répondre d'une manière satisfaisante à tant d'exigences dans les maisons qui comptent 1200, 1500 et jusqu'à 2000 détenus. A la vérité, le gouvernement a créé récemment un emploi de sous-directeur pour chacune des trois grandes maisons qui renferment encore en même temps des hommes, des femmes

et des enfants; mais ce nouveau fonctionnaire est loin de combler le vide qui existe.

Il y a urgence d'augmenter le personnel administratif des grandes maisons, en créant des divisions dont chacune aurait son inspecteur et ne compterait pas plus de *trois cents* individus; ou, ce qui serait préférable, de créer de nouvelles maisons, afin que la population de chacune ne pût s'élever au-dessus de ce chiffre. C'est alors seulement que les administrateurs pourront connaître assez bien les précédents, l'humeur, les goûts, les penchants et les actes de chacun, pour le diriger avec fruit et le traiter selon son mérite.

Les dépenses que cette augmentation nécessiterait pourraient être compensées par les économies à faire dans le service de surveillance.

Maintenant je vais parler du mode qui me paraît le plus convenable pour empêcher les communications des détenus entre eux, communications qui faisaient des prisons des écoles de vices et d'immoralités de toutes sortes.

Moyen d'empêcher les communications entre les détenus.

Le système de l'isolement continu est tombé sous la réprobation de tous les bons esprits. Mais l'emploi de cellules *pour la nuit seulement*, et le travail en commun dans le jour, avec une surveillance *incessante*, seront les moyens les plus efficaces pour atteindre le but. Aussi je m'empresse de me ranger à l'avis des publicistes qui les ont appuyés.

Pour les maisons qui ne se prêteraient point à l'établissement de cellules, je proposerais la formation de cloisons qui diviseraient en deux parties les dortoirs communs; au milieu régnerait un couloir formé de cloisons dont la partie inférieure serait en bois plein jusqu'à 1^m 50 de hauteur; le surplus serait en treillis de fer à mailles serrées, afin que les surveillants, qui se promèneraient sans relâche dans ce couloir, pussent apercevoir aisément tous les détenus couchés dans leurs lits.

Grâces accordées par le Roi.

Il me reste à traiter un autre point sur lequel j'appelle toute l'attention du gouvernement. C'est la dispensation des grâces que le Roi accorde, à un certain nombre de détenus, à l'occasion de sa fête, à l'anniversaire de son avènement au trône et dans quelques cas isolés.

L'intention de Sa Majesté, basée sur l'équité et sur la morale, veut que ces faveurs royales soient le partage des plus dignes; sans quoi elles deviendraient une sorte de prime d'impunité, un privilège pour des coupables protégés, et une cause d'irritation et de désespoir pour ceux qui s'amendaient, mais qu'un pareil passe-droit repousserait dans l'abîme.

L'administration de chaque maison centrale est appelée à dresser un état de candidats pour ces grâces. Mais ses propositions sont contrôlées par l'administration supérieure, qui ne peut connaître qu'imparfaitement par elle-même la valeur des détenus, et souvent elles sont annihilées par l'autorité judiciaire, qui a perdu de vue les détenus à partir du jour où l'arrêt prononcé contre eux est devenu définitif.

Ici encore je vous le répéterai : nommez pour administrateurs de vos prisons des hommes de mérite, des hommes dignes de toute votre confiance et de considération; alors vous pourrez accepter les choix qu'ils feront.

Mais, afin de rendre ces choix plus irréprochables encore, il serait opportun que l'autorité judiciaire transmitt à l'administration la *notice criminelle* de chaque condamné. Cette nécessité se comprend lorsqu'on sait que tel détenu, dont la conduite est régulière en prison par suite d'un calcul qu'il a fait, se trouve très mal noté à la chancellerie; d'où il résulte que si le gouvernement, ayant à opter entre les propositions contradictoires faites par le procureur général d'une part et par le préfet de l'autre, donne gain de cause à l'autorité judiciaire, cette décision peut faire perdre à l'administration une partie de son influence sur les détenus, qui ne lui supposent que peu ou point de crédit.

Je cite un exemple. Un détenu avait été condamné à dix années de réclusion pour un crime qui est très commun, et, il faut le dire, qui est excusable dans l'opinion de son pays natal.

Cet homme s'était fait remarquer par une bonne conduite depuis son entrée dans la maison centrale; il avait su gagner la bienveillance de ses chefs et même avait obtenu un poste de confiance. L'administration, ne connaissant le détenu que sous ce rapport, avait inscrit son nom un des premiers sur le tableau des propositions pour les grâces; mais ce fut en vain: son nom avait été rayé. Je me trouvais à Paris; on m'annonça la surprise et le désappointement qui s'ensuivit pour l'administration. Aussitôt je courus à la chancellerie, où je reçus communication d'une note horriblement noire, de laquelle il résultait qu'en ne condamnant cet homme qu'à la peine de dix ans de réclusion, la justice avait épuisé envers lui toute la somme de clémence qui était possible. Si l'administration eût été édifiée assez tôt sur le compte de ce détenu, elle n'aurait indubitablement pas inscrit son nom sur le tableau des grâces.

Une maison centrale conduite avec les éléments et dans les conditions que je viens d'indiquer, doit participer et du collège — avec l'éducation de plus — et de l'hospice, et de la manufacture, et du couvent. Corollaire.

La première, dans l'ordre de mérite, est celle qui atteindra le chiffre le plus élevé pour les travaux et le chiffre le plus bas pour les récidives. Je crois être sur la voie pour remplir la première de ces conditions dans la maison de Haguenau, depuis trois mois que j'y suis, quoique je ne sois placé qu'au second rang. La seconde condition exige du temps et beaucoup de soins.

Tout directeur doit avoir l'ambition de faire monter au premier rang, sous ces deux rapports, la maison dont l'administration lui est confiée. En acceptant ses fonctions il doit prendre cet engagement; et ne croire sa parole dégagée qu'au jour où ses détenus ayant reçu par ses efforts une sorte de baptême de moralité, il leur suffira de dire: je sors de la maison centrale de correction de ***, pour que les gens intelligents les accueillent en qualité d'ouvriers et de domes-

tiques, de préférence à d'autres individus qui n'auraient point, ainsi qu'eux, été soumis à des épreuves concluantes.

Des esprits légers, d'autres qui affichent ce pyrrhonisme qui est de mode aujourd'hui, et qui est la plus pauvre de toutes les critiques, me répondront par le mot : utopie ! Je les laisserai s'exclamer à leur aise cette fois comme dans d'autres circonstances, où des actes sont venus donner du poids à mes paroles.

Fort de mes intentions, et, ce qui vaut beaucoup mieux, d'une volonté tenace et d'une énergie dont j'ai donné quelques preuves dans les positions politiques où mon dévouement à la cause de l'ordre et de la monarchie m'a placé depuis 1830 — dévouement tant éprouvé et tant attesté — je ferai maintenant comme toujours, je parlerai sans passion comme sans crainte; car *la première condition du progrès c'est la vérité*. Je ne reculerai devant aucune difficulté, à moins qu'elle ne s'appelle impossibilité. Rien ne me fera sortir du sillon que j'ai tracé pour y semer mes pensées; parce que jamais je ne violerai cette loi que je me suis imposée : agir comme je pense et penser ce que je dis.

Création
de MAISONS
D'ÉPREUVE.

Pour complément indispensable à un bon code moral qui purge la société par la transformation de tout ce qu'elle recèle d'impur, il faudra que nous fondions des établissements que je nommerais *maisons d'épreuve*, lesquels constitueraient une manière de lazareth, où les détenus dont la guérison ne serait pas bien constatée au moment de leur libération pourraient passer leur temps de convalescence, en vertu d'une disposition nouvelle à ajouter à la législation existante. Là, l'administration pourrait continuer à surveiller et à diriger ceux dont les infirmités seraient reconnues incurables, comme elle y ferait rentrer d'autres qui, après avoir été guéris, annonceraient des symptômes de rechute.

Je ne crois pas ma tâche d'écrivain entièrement remplie par cette ébauche. Quand il faudra en venir au développement de mes propositions et à l'application des règles et des principes que je pose, mes concitoyens me trouveront prêt. Et je ferai alors comme je fais en ce moment, j'adjurerai chacun d'apporter qui sa pierre, qui son grain de sable, qui sa truelle, qui son intelligence, pour élever ce monument à la morale humaine. Et je dirai : hâtez-vous! . . .

Une telle œuvre sera une gloire de plus pour notre ère un peu prétentieuse en matière de progrès. Roi, législateurs, ministres, et ouvriers d'une sphère plus humble, chacun y prendra sa part.

Bon nombre de malheureux seront sauvés; la société se réjouira; DIEU bénira.

Haguenau, 1^{er} Janvier 1843.

